



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Mise à jour au 1^{er} janvier 2026

FRAIS DE TRANSACTION TTC

Entremise et négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Rémunération de 10% TTC sur les biens inférieurs à 59 999 euros

Rémunération forfaitaire de 7.000 € TTC sur les biens entre 60 000 euros et 99 999 euros

Rémunération forfaitaire de 8.000 € TTC sur les biens entre 100 000 euros et 159 999 euros

Rémunération de 5 % TTC sur les biens de 160 000 euros et plus

Murs commerciaux et fonds de commerce 10% HT

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur

(la rémunération TTC sera à la charge de l'acquéreur ou du vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

FRAIS DE LOCATION TTC

Location à usage privé (selon LOI ALUR décret du 15/09/2014)

Pour le locataire :

- ✓ Visite, dossier et rédaction bail 10,09€ TTC / m² - état des lieux 3€ TTC / m²

Pour le bailleur :

- ✓ Visite, dossier et rédaction bail 10,09€ TTC / m². - état des lieux 3€ TTC / m²

LOCATION EXCLUE DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Locaux commerciaux (bail précaire ou 3/6/9)

- ✓ 15% du loyer annuel HT et HC à la charge du Bailleur
- ✓ 15% du loyer annuel HT et HC à la charge du Preneur

LOCATION EXCLUE DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Locaux professionnels

- ✓ 8% du loyer annuel HT et HC à la charge du Bailleur
- ✓ 8% du loyer annuel HT et HC à la charge du Preneur

FRAIS DE GESTION





Gérance locative

- ✓ Honoraires de gestion locative : 7 % HT des loyers charges comprises
- ✓ Visite, dossier et rédaction bail 10€ TTC /m² - état des lieux 3€ TTC / m²

